



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020 M14 : COMMUNE DE BAULAY

## Sommaire :

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Annexe : extrait du CGCT

---

## I. ELEMENTS DE CONTEXTE

### Principaux ratios (base dgfip 2017)

Source INSEE recensement de 2014 à 2018 :

**Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 303**    2019 (305)    2018 (309)    2017 (320)

Population Municipale : 299

Population Comptée à part : 6

Données Socio-démographiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale	303			
Nbre foyers fiscaux	178			
Part des foyers non imposables	66.3 %	60.2 %	56.1 %	60.4 %
Revenu fiscal moyen par foyer	20.197	23.719	26.116	24.719

Données économiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Nbre de logements imposés TH	179			
Dont résidence secondaire	15.1 %	9.6 %	14.8 %	18.8 %
% de locaux d'habitation ordinaires Taxe Foncière	98 %	86.6 %	83.1 %	80 %
% locaux d'habitation à caractère social	0.3 %	0.2 %	0.2 %	0.3 %
% locaux à usage professionnel et commercial	1.7 %	4.9 %	8.7 %	7.6 %
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises <u>Au profit du GFP</u>	6	11	16	17

## II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Pour mémoire :

PRÉVISIONNEL BUDGET 2019			
<b>DEPENSES CUMULÉES</b>	<b>625 100.00</b>	<b>RECETTES CUMULÉES</b>	<b>625 100.00</b>
FONCTIONNEMENT	432 470.00	FONCTIONNEMENT	432 470.00
INVESTISSEMENT	192 630.00	INVESTISSEMENT	192 630.00
PRÉVISIONNEL BUDGET 2020			
<b>DEPENSES CUMULÉES</b>	<b>477 548.83</b>	<b>RECETTES CUMULÉES</b>	<b>477 548.83</b>
FONCTIONNEMENT	324 765.37	FONCTIONNEMENT	324 765.37
INVESTISSEMENT	152 783.46	INVESTISSEMENT	152 783.46

### SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes

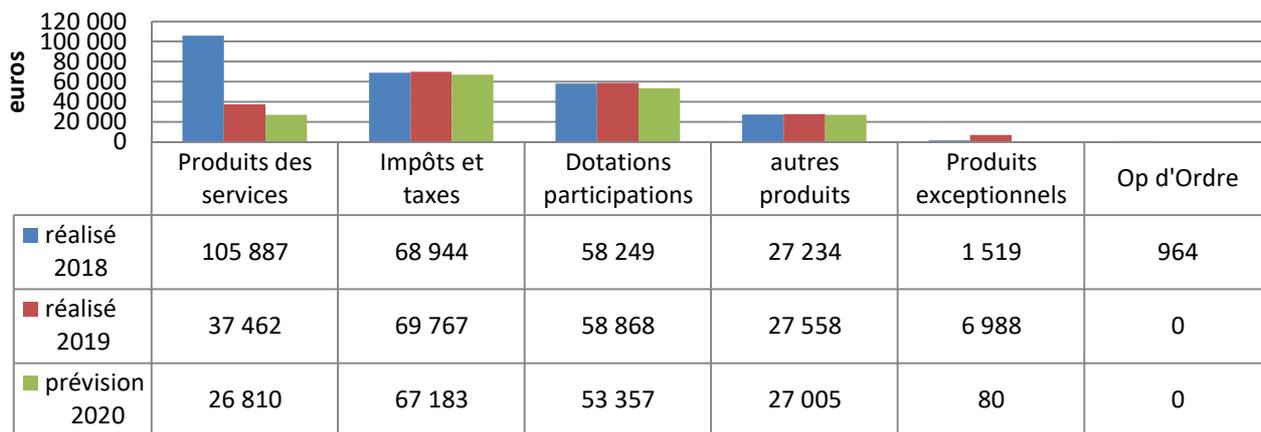
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	181 677.37 €	Excédent brut reporté	150 330.37 €
Dépenses de personnel	29 710 €	Recettes des services	26 810 €
Autres dépenses de gestion courante	31 880 €	Impôts et taxes	67 183 €
Dépenses financières Intérêts Emprunts	4 850 €	Dotations et participations	53 357 €
Dépenses exceptionnelles	200 €	Autres recettes de gestion courante	27 005 €
Alloc Comp.	40 354 €	Recettes exceptionnelles	80 €
Dépenses imprévues	5 000 €	Recettes financières	0 €
Total dépenses réelles	293 671.37 €	Autres recettes	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Total recettes réelles	324 765.37 €
Virement à la section d'investissement	31 094 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
Total général	<b>324 765.37 €</b>	Total général	<b>324 765.37 €</b>

### RECETTES de fonctionnement 2020 :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux recettes des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, loyers, location de salle..), à la vente de Bois..

L'ensemble des prévisions de recettes 2020 sont prévues à la baisse, les ventes de bois sont particulièrement impactées par la période de pandémie actuelle, aux sécheresses qui frappent le département depuis plusieurs années provoquant maladie et perte de bois. La notification 2020 des dotations de l'état enregistre une baisse de + de 5 000 € par rapport à 2019.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

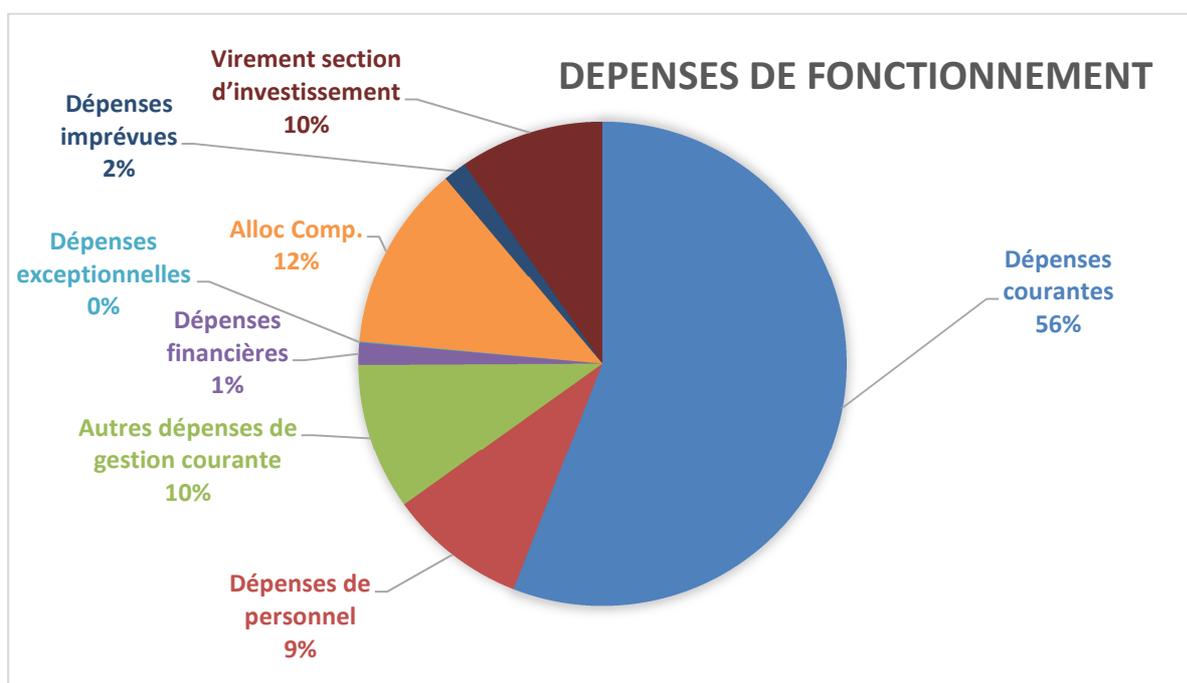


## Recettes de Fonctionnement

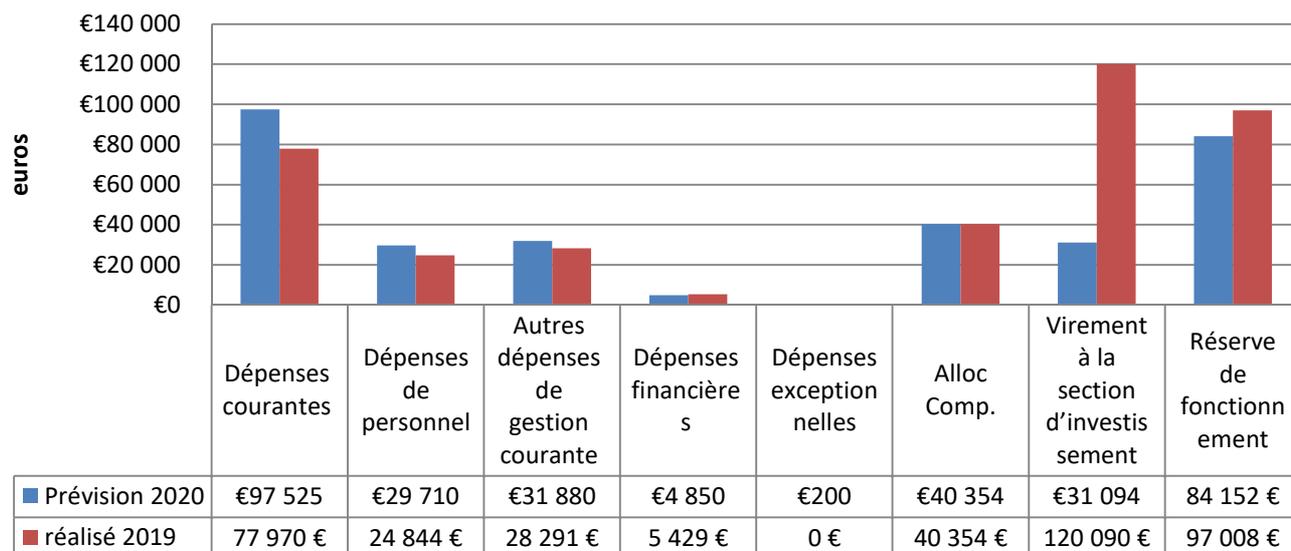


## DEPENSES de fonctionnement 2020 :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (1 secrétaire, 1 agent d'entretien), les indemnités versées aux élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



L'enveloppe budgétaire prévisionnelle allouée aux dépenses de fonctionnement est constante par rapport aux différentes charges (écart normal entre prévision et dépenses réelles) seul le virement vers la section d'investissement est considérablement réduit, dans le contexte actuel de pandémie, la commune fait le choix de maintenir essentiellement les travaux engagés en 2019 et les travaux de voirie en relation avec la communauté de communes, de fait le virement en section d'investissement diminue par rapport à 2019.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 permet à la commune d'alimenter la section d'investissement via un virement entre les deux sections d'un montant de : 31 094 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Déficit d'investissement reporté N-1	83 457.26 €	Virement de la section de fonctionnement	31 094 €
Remboursement Capital d'emprunts	18 255 €	FCTVA	10 000 €
Immobilisations Chap. 20 Etudes Recherches Docs d'Urbanismes	8 004 €	Excédent de fonctionnement	109 528.46 €
Immobilisations Chap. 21 Travaux Aménagements Matériel	38 067.20 €	Dépôts et Cautions	2 000 €
Immobilisation Chap. 23 Travaux en cours	0 €	Taxe aménagement	0 €
Dépenses imprévues	5 000 €	Opérations patrimoniales	0 €
Opérations d'Ordres	0 €	Subventions (AED)	161 €
/	€	Produits (écritures d'ordre entre section)	0 €
<b>Total général</b>	<b>152 783.46 €</b>	<b>Total général</b>	<b>152 783.46 €</b>

## DEPENSES d'investissement :

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité. Pour l'exercice 2020 la commune a principalement choisi d'investir dans les projets de travaux détaillés ci-après :

### Principaux projets d'investissements :

PROJET INVESTISSEMENT 2020		PREVU	DETAIL
Bois et forêts (ONF)2117	2117	6 500.00 €	Travaux sylvicoles 2020 6 247.40 € HT
COMPTEUR ELECTRIQUE	2158	1 000.00 €	Installation d'un compteur électrique au niveau du Lavoir pour éviter les frais récurrents d'installations provisoires lors des manifestations
AMENAGEMENT COURS MAIRIE	2135	12 789.00 €	AMENAGEMENT DE LA COURS AVANT DE LA MAIRIE <i>RAR 2019</i>
VAISSELLE SDF	2188	1 500.00 €	RENOUVELLEMENT STOCK VAISSELLE
BUREAU	2183	1 000.00 €	ERGONOMIE POSTE DE TRAVAIL
CIMETIERE	2116	1 200.00 €	RECUPERATION TOMBES FINALYS
		2 000.00 €	REPRISE TOMBES
		3 000.00 €	REFECTION GRILLE CHAUSSEE COTE CHAPELLE
		3 800.00 €	CREATION PARKING COTE AMANCE
CHAUFFAGE EGLISE	21318	5 278.20 €	CABLAGE ET PAUSE DES RADIANTS <i>RAR 2019</i>
PLU	202	8 004.00 €	Dernière phase du Plan Local d'Urbanisme <i>RAR 2019</i>
<b>TOTAL PROJETS INVESTISSEMENT 2020</b>		<b>46 071.20 €</b>	<i>à l'exception des Restes à Réaliser de 2019 RAR les travaux définitifs 2020 seront déterminés et votés par l'ensemble du conseil municipal</i>

## RECETTES d'investissement :

Les recettes d'investissement sont principalement alimentées par l'excédent de la section de fonctionnement, des subventions versées dans le cadre de travaux, des recettes de FCTVA (récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement N-2) et des recettes de la taxe d'aménagement (perçues lors de travaux d'aménagement ou de construction réalisés par les habitants et soumis à cette taxe).

A noter que pour l'exercice 2020, aucunes recettes de taxe d'aménagement n'a été notifiée, ni subventions spécifiques à ce jour à l'exception de l'AED (travaux de voirie part communale) 161 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2019	Prévu 2020
FCTVA	5 418 €	10 000 €
Taxe Aménagement	443.29 €	0 €
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	64 039.96 €	109 528.46 €
subventions	0 €	161€
Virement section de fonction.	120 090 €	31 094 €

## VI. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

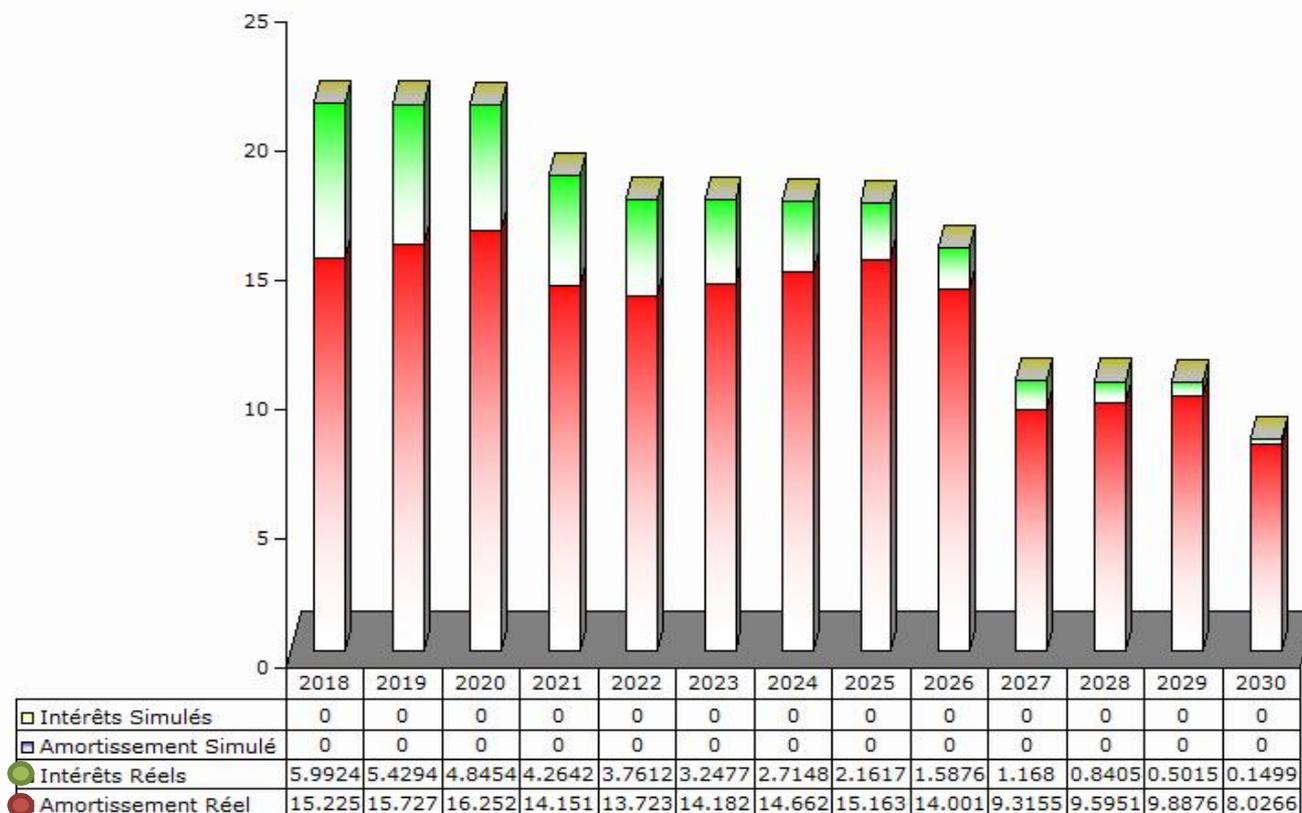
### Etat de la dette.

La dette correspond aux emprunts contractés par la commune, au nombre de 4 :

Année	ORGANISME	Intitulé	Montant emprunt	Dette en capital au 1er Janvier	annuité pour l'exercice		Année de fin
					Capital	Intérêts	
1998	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	TRAVAUX LOGTS COMMUNAUX	51 832.67	19 588.73	1 887.53	300.24	2030
2006	CRCA	TRAVAUX LOGEMENTS	40 000.00	4 253.29	3 386.52	112.24	2021
2010	CRCA	AMENAGEMENT SECURITE RD 20	120 000.00	75 825.22	5 795.81	2 873.11	2030
2011	CRCA	REFECTION BORDURES TROTTOIRS	75 000.00	39 511.40	5 181.98	1 559.78	2026
TOTAL			286 832.67	139 178.64	16 251.84	4 845.37	
					21 097.21		

Dette	Montant en €	Montant en € / habitant
Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janv.	139 179	459
Annuité des dettes bancaires et assimilées	16 252	54
Avances du Trésor	0	0
Capital restant dû au 31 déc. 2018	122 927	406

**Courbe des remboursements**



## IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

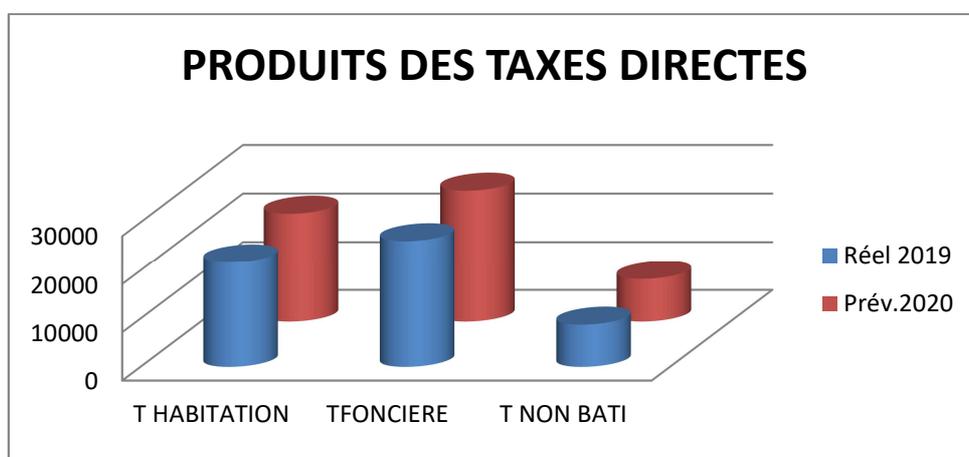
Toujours dans un souci d'équité, les taux d'imposition des taxes directes locales 2020 restent identiques à ceux de 2019 afin de compenser la part communautaire qui elle augmente.

NB : 2020 marque le commencement de la réforme de la Taxe d'habitation pour laquelle les taux sont gelés par l'état sur la base des taux de 2018, la commune percevra une compensation de l'état mais ne fixe plus le taux d'imposition de cette taxe. Compensation attendue : 22 401 €

*L'augmentation des montants prévisionnels des taxes correspond à la variation constante des bases de calcul.*

- concernant les ménages	2019 :	Prév 2020 :
. Taxe d'habitation (7.10% 2019)	22 134 €	22 401 € ( <u>compensation État</u> )
. Taxe foncière sur le bâti (14.26 %) :	26 272 €	27 151 €
. Taxe foncière sur le non bâti (29.52 %) :	8 764 €	8 856 €
<b>Total des produits attendus et perçus :</b>	<b>57 170 €</b>	<b>58 408 €</b>

- concernant les entreprises Cotisation foncière des entreprises (CFE) 0 €



Fait à Baulay, le 19 juin 2020

Le Maire,  
Frédéric GERARD



*Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*

### Annexes

*Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 :*

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*